### Commune de SEIGNOSSE / Délibération 21 - CM du 12 févr

Envoyé en préfecture le 15/02/2024 Reçu en préfecture le 15/02/2024 Publié le



ID: 040-214002966-20240212-DEL21\_20240212-DE

#### **SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

**DEPARTEMENT** 

En exercice: 27

Procurations: 3

Présents: 23

Absents: 4

Votants: 26

Nombre de Conseillers

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 12 du mois de février, à 19 heures, le **Des Landes** 

conseil municipal, dûment convoqué le mardi 06 février 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, Commune

sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS. De SEIGNOSSE

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Maud RIBERA, Sylvie CAILLAUX. Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN

BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques

VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent Date d'affichage : 06 février 2024

délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code

général des collectivités territoriales.

Absents: Madame Carine QUINOT

Pouvoirs:

Madame Léa HERR a donné procuration à Monsieur Alexandre

d'INCAU

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Madame Maud

**RIBERA** 

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel

**CAMBLANNE** 

Secrétaire de séance : Jérôme BIREPINTE

## Objet : Approbation de convention de servitude avec ENEDIS concernant la modification du réseau Place du forum - AW89

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les projets de convention de servitudes proposés par Enedis concernant la modification du réseau suite à la démolition partielle du forum - AW89

CONSIDERANT la demande d'ENEDIS d'emprunter la propriété communale cadastrée AW89 pour procéder à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE les termes des conventions de servitude avec ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section AW89.

# Commune de SEIGNOSSE / Délibération 21 - CM du 12 févr

Envoyé en préfecture le 15/02/2024 Reçu en préfecture le 15/02/2024 Publié le



ID: 040-214002966-20240212-DEL21\_20240212-DE

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à la présente affaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

#### Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance Jérôme BIREPINTE

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

Transmise au contrôle de légalité le : 15/02/2024

Publiée le : 16/02/2024